



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2020

L'an deux mil vingt le 13 février à 20h 30, le conseil municipal, convoqué par lettre à domicile, en date du 10 février 2020 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Chantal RENAUDINEAU.

Présents : Monsieur Olivier BARBOT, Monsieur Thierry CLÉMENCEAU, Monsieur Yannick DESNOES, Madame Sylvie DUCHENE-GODET, Monsieur Luc EYBEN, Madame Marie GUICHARD, Monsieur Sébastien MEUNIER, Madame Sylvia NOICER, Madame Marie-Christine PEROT, Monsieur Michel RABINEAU, Madame Chantal RENAUDINEAU, Monsieur Patrick TOQUÉ, Madame Sylvie WAFLART.

Représentés : Monsieur Jean-Claude GROSBOIS donne pouvoir à Madame Chantal RENAUDINEAU, Madame Christelle LE MELLAY donne pouvoir à Monsieur Patrick TOQUE.

Absents : Madame Hélène COUÉ

MONSIEUR PATRICK TOQUÉ EST NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

LE COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

20-09 – Tableau des effectifs au 1er janvier 20

ETAT DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2020						
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus	dont TNC	AT	ANT
SECTEUR ADMINISTRATIF						
Attaché	A	1	1	1		1
Adjoint admnt principal de 1ère classe	C	2	2		2	
Adjoint administratif	C	1	1		1	
Adjoint administratif	C	1	1	1		1
Rédacteur		Non pourvu				
TOTAL		5	4	2	3	1
SECTEUR TECHNIQUE						
adjoint technique Principal de 1ère classe	C	1	1		1	
adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1		1	
adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	1	1	
adjoints techniques territoriaux de 2ème classe	C	2	2		2	
adjoint technique territorial	C	1		1	1	
adjoint technique territorial	C	1	1	1	1	
TOTAL		7	6	3	7	
SECTEUR SOCIAL ANIMATION						
Agent spéc des écoles mater principal de 1ère classe	C	1	1	1	1	
Animateur	B	1	1	1		1
Adjoint d'animation	C	7	6	7	2	4
TOTAL		9	8	9	3	5
TOTAL GENERAL		21	18	14	13	6

Adopté à l'unanimité



20-10 Approbation du compte administratif 2019 de la commune

Le Conseil municipal sous la présidence de Monsieur EYBEN Luc, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Chantal RENAUDINEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		part affectée à l'investissement 2020	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou	Recettes ou		Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédent N-1		déficit N-1	excédent N-1
Résultats reportés ou affectés			529 951,21 €		1 861 947,88 €
Opérations de l'exercice	1 291 058,83 €	1 821 010,04 €		747 769,24 €	604 875,70 €
TOTAUX	1 291 058,83 €	1 821 010,04 €	529 951,21 €	747 769,24 €	2 466 823,58 €
<i>Résultats de clôture l'exercice 2019</i>		<i>529 951,21 €</i>			<i>1 719 054,34 €</i>
Résultats de clôture cumulé de l'exercice 2019					2 249 005,55 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.



20-11 Approbation du compte de gestion 2019 de la commune

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant NEANT

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Adopté à l'unanimité.



20-12 Affectation des résultats

1) Résultat de fonctionnement 2019

A résultat de l'exercice **529 951.21 €**

Résultats à affecter	529 951.21 €
-----------------------------	---------------------

2) Solde d'exécution d'investissement 2019

A excédent de financement (001) : **1 719 054.34 €**

3) Solde des restes à réaliser d'investissement 2019

B Besoin de financement : **1 893 339.00 €**

Madame le maire propose d'affecter la somme :

- de **529 951.21 €** à l'article 1068 section d'investissement

Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2019.

20-13 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Exposé proposition

Suite à l'exposé des orientations budgétaires, Madame le Maire propose de fixer les taux des taxes d'imposition directes locales pour l'année 2020 de la façon suivante

Taxe d'habitation	17.12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26.43 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.67 %

Décision

Après en avoir délibéré, le taux des taxes communales applicable en 2020 est adopté.



20-14 Accord de subvention au CCAS 2020

Exposé/Proposition

Madame le Maire propose d'accorder une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour son fonctionnement.

Elle propose d'accorder la somme de 3000 €

Décision

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- adopte à l'unanimité cette proposition
- précise que les crédits sont inscrits au compte 657362 du BP 2020

20-15 Convention Commune -Ecole privée mixte de Feneu - Avenant n° 16

Exposé

Madame le Maire rappelle que par convention signée avec l'école privée mixte de Feneu le 22 décembre 2006, la commune s'est engagée à participer aux dépenses de fonctionnement de l'établissement.

Proposition

Madame le maire propose au titre de 2020, de porter la participation à :

- **1687.81 €** par enfant de l'école maternelle.
- **359.62 €** par enfant de l'école élémentaire.
- L'article 4 de la convention sera modifié en conséquence.

Décision

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **adopte** la proposition faite par Madame le Maire
- **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n° 16 à la convention du 22 décembre 2006.



20-16 Vote des subventions 2020

Exposé proposition

Monsieur Olivier BARBOT, adjoint, présente les demandes de subventions des associations pour l'année 2020

Ces demandes ont été étudiées par la commission "associations" lors de sa dernière réunion.

Associations	attribution 2019	proposition 2020
familles rurales	1 479,60 €	1 429,20 €
familles rurales activités non sportives	500,00 €	500,00 €
USF	72,00 €	
sport détente	190,80 €	216,00 €
tennis de table	309,60 €	360,00 €
rebond fanouin	1 533,60 €	1 620,00 €
Feneu Tennis Club		500,00 €
hand	144,00 €	136,80 €
hand (subvention exceptionnelle)	500,00 €	
anciens combattants	135,00 €	135,00 €
ape eau vive	1 065,60 €	993,60 €
T S pédagogique eau vive	1 332,00 €	1 242,00 €
Ape St Do	554,40 €	597,60 €
T S pédagogique st Do	693,00 €	747,00 €
gic l'Alouette	360,00 €	360,00 €
Comice agricole	100,00 €	100,00 €
Association Commerçants Feneu	200,00 €	200,00 €
TOTAUX	9 169,60 €	9 137,20 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- accorde les subventions proposées
- précise qu'elles seront versées sans condition.

Adopté à l'unanimité.

20-17 Vote du budget primitif 2020

Exposé

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune

Proposition

Elle propose à l'assemblée délibérante :

Pour la section de fonctionnement :

De voter le budget par chapitre :

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 773 779 €



Pour la section d'investissement

De voter le budget par chapitre :

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 327 433.55 €

dont 1 893 339 € de restes à réaliser de dépenses.

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le budget primitif 2020.

La séance est levée à 22h00.